

-----  
Commune de  
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL  
-----

tél : 01 69 89 70 74

-N°2-2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 à 17h 45, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL, sous la présidence de Madame Aline BADIER Vice-Présidente,

Étaient absents excusés :

Monsieur Yann PÉTEL, Président Monsieur René MARTINEZ, Madame Marie-Odile DE BOUTRAY

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES ÉLUS EN SON SEIN PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Madame Aline BADIER Vice-Présidente, Madame Brigitte TAVERNIER, Madame Françoise PLISSON-CLEMENCET

MEMBRE NOMMÉ PAR LE MAIRE, REPRÉSENTANT LES PERSONNES AGÉES : Madame Denise MILHAU

MEMBRE NOMMÉ PAR LE MAIRE, REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS FAMILIALES : Madame Marie-Madeleine BARTHEL

MEMBRE NOMMÉ PAR LE MAIRE, REPRÉSENTANT L'ASSOCIATION S.N.L. ET ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE : Madame Danièle BILLOT

Convocation  
du 16 février  
Membres en  
exercice : 9  
Présents : 6  
Votants : 6

*Secrétaire de Séance : Madame Fabienne BLIN*

\*\*\*\*\*

**OBJET :** Vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 sur la base du rapport des orientations budgétaires

Vu l'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Considérant que le débat d'orientations budgétaires permet d'informer le Conseil d'Administration des choix retenus pour le prochain projet de budget,  
Considérant la loi n°2015-991 venant étoffer les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires et plus particulièrement sur la présentation d'un rapport sur les orientations.

*Le Conseil d'Administration,*  
OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

**DEBAT** des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport de présentation

**APRES** en avoir délibéré, à l'unanimité

**PREND ACTE** des orientations budgétaires de l'exercice 2017,

**DIT** que la présente délibération ainsi que le rapport de présentation sur les orientations budgétaires seront transmis à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DIT** que le rapport sera mis à disposition du public sur le site internet de la commune et consultable en mairie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an que dessus.  
Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.  
La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

Pour extrait conforme au registre  
Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
0911269102711-20170223-DEL-02-  
2017-DE  
Date de réception préfecture :



**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte :

Vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 sur la base d'un rapport des orientations budgétaires

Date de transmission de l'acte : 28/02/2017

Date de réception de l'accusé de  
réception : 28/02/2017Numéro de l'acte : DEL-02-2017 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 091-269102711-20170223-DEL-02-2017-DE

Date de décision : 23/02/2017

Acte transmis par : Yann PETEL

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S. DU**

**NOTICE EXPLICATIVE**

**Débat d'orientations budgétaires 2017 faisant office de rapport de  
présentation.**

Depuis 2016, la loi nous demande d'établir un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et gestion de la dette (article L 2312-1 du CGCT).

Les deux derniers points sont sans objet car il n'y a pas de projet d'envergure pluriannuel de prévu et aucun emprunt n'a été souscrit par le C.C.A.S.

Les chiffres présentés ci-dessous tiennent compte de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016, d'un montant arrondi à 26 500 €, et 280 € en investissement. Ces derniers seront repris au budget primitif après validation par la trésorerie.

**Orientations de la section de fonctionnement estimées à:** **88 000 €**

**Dépenses :**

- Charges à caractère général : 40 000 €
  - Prévision de 3 sorties (un spectacle, une visite guidée, une sortie d'une journée) et un séjour avec la participation de l'A.N.C.V. « Séniors en vacances » en Haute Loire
  - Un repas de Noël à destination des aînés sur deux jours
  - Colis de Noël
  - Participation à la semaine bleue pour la 7<sup>ème</sup> édition
  - Thés dansants
- Charges de personnel : 5 000 €
- Autres charges de gestion : 19 000 €
  - Chèques SODEXO
  - Aides aux paiements de facture (EDF, GDF, Loyers...)
  - Versement à l'A.S.A.D.
  - Bons d'achat à partir du 3<sup>ème</sup> enfant
- Charges exceptionnelles : 24 000 €
  - Reversement des dons « un fauteuil pour Dorian »

**Recettes :**

- Atténuation de charges

Accusé de réception en préfecture 091-269102711-20170228-RAP-02- 2017-AU Date de réception préfecture :
--

- Remboursement chèques SODEXO
- Produits des services : 16 000 €
  - Régie de recettes des séjours
- Dotations et participation : 45 500 €
  - Subvention communale
  - Subvention départementale :
- Résultat de fonctionnement reporté de 2016 : 26 500 €

**Orientations de la section d'investissement estimées à: 1 500 €**

***Dépenses :***

- Matériel d'assistance à domicile

***Recettes :***

- Subvention communale
- Report d'investissement 2016

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Cette dernière précise que son objet est le vote du D.O.B. sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote. Ce débat précède le vote du budget primitif 2017, qui sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

Enfin, le rapport est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de prendre acte de ce D.O.B. 2017 et d'annexer la présente notice à la délibération en tant que rapport de présentation.

Le Rapporteur.

Accusé de réception en préfecture 091-269102711-20170228-RAP-02- 2017-AU Date de réception préfecture :
--

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Notice explicative du débat d'orientations budgétaires 2017 faisant office de rapport de présentation.

---

Date de transmission de l'acte : 28/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 28/02/2017

---

Numéro de l'acte : RAP-02-2017 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 091-269102711-20170228-RAP-02-2017-AU

---

Date de décision : 28/02/2017

Acte transmis par : Yann PETEL

---

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers